



ATTESTATION D'ANTECEDENTS SINISTRES

La Société AXA France IARD, Compagnie d'Assurances contre les Accidents, L'Incendie et les Risques Divers, 313 Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE cedex,

atteste que le contrat "09224-BATISSUR ART" portant le numéro 6200783404

- Prenant effet le 19/01/2015
- En cours

et souscrit par :

- ,RAKOR PLOMBERIE
87 rue Jaboulay

69007 LYON

N' a fait l'objet à ce jour, d'AUCUNE ouverture de sinistre

Fait le 15 janvier 2018

POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping strokes.

Vos références

Contrat

0000006200783404

Client

0513645920

Ce contrat n'a pas pour objet de garantir une activité de constructeur de maisons individuelles, avec ou sans fourniture de plans, telle que définie par la loi du 19 décembre 1990 et son décret d'application du 27 novembre 1991.

Fait à Nanterre, le 11/01/2018

Gaëlle Olivier

Directrice Générale AXA Entreprise

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GO' with a stylized flourish below it.

Vos références

Contrat

0000006200783404

Client

0513645920

Activités souscrites selon les définitions de l'annexe 970544

Activités « travaux » réalisées dans le domaine du Bâtiment

- PLOMBERIE – INSTALLATIONS SANITAIRES

Sauf * :

- Installation de capteurs à énergie solaire thermique > 30 m2
- Réseaux industriels de process
- Installations de protection contre l'incendie (RIA et sprinklage)

- INSTALLATIONS THERMIQUES DE GÉNIE CLIMATIQUE

Sauf * :

- Installation de capteurs à énergie solaire thermique > 30 m2
- Installations de froid industriel
- Maintenance, réparation et entretien d'installations non réalisées par le prestataire dans des locaux > 15000 m2
- Installations thermiques d'une pression supérieure à 10 bars ou d'une température supérieure à 130 °C (notamment réseaux primaires de chauffage urbain)
- Chauffeerie d'une puissance supérieure à 70KW

- ELECTRICITÉ

Sauf * :

- Installations Haute Tension B
- Installation électrique de process industriel
- Détection et/ou protection contre l'incendie d'une valeur unitaire > 15 k€ HT
- Détection et/ou protection contre le vol, l'intrusion d'une valeur unitaire > 15 K€ HT

() : pour autant que ces activités ne soient pas souscrites dans une autre rubrique*

Autres activités réalisées

- Disposition particulière relative à l'activité de plomberie Sont garantis au titre du présent contrat, les travaux accessoires de carrelage, liés à l'exécution d'un marché de plomberie A L'EXCLUSION de tout marché spécifique de carrelage. Le souscripteur déclare que ces travaux sont donnés en sous-traitance à des entreprises assurées pour ces travaux.

Vos références**Contrat**

0000006200783404

Client

0513645920

Montants des garanties et des franchises

Garanties	Montant de la garantie	Montant de la franchise par sinistre
DOMMAGES AFFECTANT LES OUVRAGES ET TRAVAUX		
Dommages en cours de chantier		
<ul style="list-style-type: none"> • Effondrement des ouvrages • Autres dommages matériels aux ouvrages • Dommages matériels aux matériaux sur chantier • Dommages matériels aux installations, matériels de chantier et ouvrages provisoires • Attentats, tempêtes, ouragans, cyclones, grêle 	1 023 218€ par sinistre pour l'ensemble des garanties	1 279€
<ul style="list-style-type: none"> • Catastrophes naturelles 		Franchise légale
<ul style="list-style-type: none"> • Vol et tentative de vol de matériaux incorporés à l'ouvrage 	153 483€ par sinistre	2 558€
Dommages de nature décennale		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité décennale pour travaux de construction soumis à l'assurance obligatoire 	A hauteur du coût des réparations (1)	1 279€
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale 	10 232 182€ par sinistre	1 279€
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité décennale pour travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire en cas atteinte à la solidité 	1 534 827€ par sinistre	1 279€
Garanties complémentaires après réception		
<ul style="list-style-type: none"> • Garantie de bon fonctionnement • Responsabilité pour dommages matériels aux existants • Responsabilité pour dommages matériels intermédiaires affectant un ouvrage soumis à l'assurance obligatoire • Responsabilité pour dommages matériels aux travaux non considérés comme des ouvrages ou des éléments d'équipement d'ouvrage 	767 414€ par sinistre pour l'ensemble des garanties	1 279€
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité pour non-conformités à la RT2012 		2 558€
Dommages Immatériels consécutifs pour les garanties "Après réception de l'ouvrage ou des travaux"		
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages immatériels consécutifs 	511 609€ par sinistre	1 279€

Vos références**Contrat**

0000006200783404

Client

0513645920

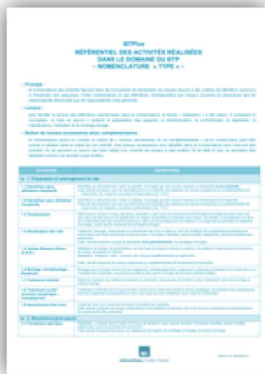
RESPONSABILITE CIVILE DE L'ENTREPRISE		
Responsabilité Civile de base et ses garanties complémentaires		
• Tous dommages matériels et corporels	10 232 182€ par sinistre	1 279 €
○ Dont Dommages matériels	2 046 436€ par sinistre	
○ Dont Dommages de pollution	767 414€ par sinistre et 767 414€ par année	
○ Dont Faute inexcusable	1 023 218€ par sinistre et 2 046 436€ par année	
• Défense recours	20 464€ par litige	
Extensions spécifiques RC		
• Frais financiers en cas de référé-provision • Mise en conformité des ouvrages avec les règles de l'urbanisme et erreur d'implantation • Mission de pilotage / mandataire commun, hors conséquences de la solidarité • Négoce et vente de matériaux (Garantie non souscrite)	Mêmes montants et sous limitations que ceux applicables à la RC de l'entreprise	1 279€
• Membre d'un groupement solidaire et/ou mandataire solidaire, pour tous dommages matériels (Garantie non souscrite)	Garantie non souscrite	
Dommages Immatériels consécutifs ou non consécutifs à la "Responsabilité civile de l'entreprise"(*)		
• Dommages immatériels avant ou après réception	511 609€ par sinistre	1 279 €
PROTECTION JURIDIQUE		
• Protection juridique		Voir annexe spécifique

(¹)Sans pouvoir excéder le montant du seuil de déclenchement du Contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD)

(*)Ces montants ne se cumulent pas avec ceux des dommages immatériels consécutifs après réception de l'ouvrage ou des travaux

Les montants de garanties et de franchises s'expriment en euros à l'indice 88580 en date du 01/07/2017.

Nous vous proposons de les télécharger depuis notre serveur (cliquez sur l'image):



Sinon copiez cette adresse dans votre explorateur :
http://109.190.28.137:85/docs/AXA-nomenclature_BT+_de_10_2013.pdf

Empruntez des chemins différents...

assur-CMI.fr ©

mon-PROMOTEUR-immo.fr

le-BTP-avance.fr ©

sereni-BOIS.fr ©

SOLARetsens.fr

assur-BET.fr ©



"Le Carré d'Argent"
11a, Rue des Aulnes
69410 Champagne-au-Mont d'Or
&
10, Rue du Colisée
75008 Paris

Tél : 04 728 50 945
Fax : 04 825 35 821
Mail : contact@assuretsens.fr
www.assuretsens.fr